doit nous habiter nous-mêmes. Pour cela évitons de jeter le discrédit sur certains groupements traditionnels de piété. Il est plus aisé de faire la critique de leurs insuffisances que de les remplacer. C'est chez eux que se rencontre le climat ou doivent normalement éclore

les vocations sacerdotales et religieuses.

4. Soyons convaincus de la nécessité de l'Action catholique, cette collaboration du laïcat à l'action hiérarchique de l'Eglise. Examinons avec lucidité les buts que se proposent l'Action catholique générale et les mouvements spécialisés. Etudions sans parti-pris, dans quelque sens que ce soit, les moyens que l'Action catholique emploie pour atteindre ses fins. Nous comprendrons alors pourquoi la Hiérarchie nous fait un devoir de chercher à l'établir dans nos paroisses et d'en être d'efficaces ouvriers.

Nous n'avons que du bon à attendre d'une Action catholique qui, puisant son élan vital dans ses centre nationaux, sait s'adapter sagement à la mentalité propre du diocèse et à se vitalité religieuse, comme aussi s'insérer dans les cadres de la vie paroissiale pour les

vivifier et non pas pour les détruire.

C'est sur l'Action catholique et ses réalisations que nous devons compter pour reconquérir les milieux qui échappent à l'action du prêtre. Et c'est en faisant prendre à nos jeunes leurs responsabilités d'apôtres dans les mouvements d'Action catholique que nous les garderons fidèles à la foi qu'ils ont reçue en héritage de leurs pères.

Aujourd'hui, une jeunesse, si pratiquante soit-elle de tradition, ne résistera pas aux assauts et aux tentations de l'incroyance, si nous ne l'engageons pas délibérément dans le combat apostolique, si nous ne lui proposons pas d'être généreusement le ferment du Christ dans les institutions d'une société qui se renouvelle rapidement sous nos yeux.

Le 19 Août 1950.

† Henri-Alexandre Chappoulie, Evêque d'Angers.

Secrétariat de l'Évêché

Dispenses accordées

Bans: Andrezé (2), Brissac, Cholet (Sacré-Cœur), Fief-Sauvin, Fougeré (1), Gonnord (3), Miré, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Saint-Michel et Chanvaux (2), Segré, Vieil-Baugé (3), Vivy.

Affichages: Chacé, Passavant.

PARTIE NON OFFICIELLE

Calendrier liturgique

DIMANCHE 1er OCTOBRE. — DIX-HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE. — Semi-double, couleur verte. — A la messe, mémoire de saint Rémy, évêque de Reims (437-533), Credo, préface de la Sainte Trinité. A vêpres, mémoire du suivant et de saint Rémy (Ad libitum, solennité du Rosaire.)

LUNDI 2. — LES SAINTS ANGES GARDIENS. — Double-majeur,

couleur blanche.